

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Objectifs ciblés dans l'Agenda 21**

**Objectif 2 : Rendre la ville accessible à tous**

**Contexte et enjeux**

Participer à la vie active de la société permet de rentrer dans une dynamique positive. De nombreux postes de travail peuvent être développés afin d'intégrer des personnes en situation de handicap dans la vie active, afin que chacun ait une place dans la société.

Les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ont succédé aux Centres d'Aide par le Travail (CAT). Ces établissements permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité dans un milieu protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif. L'orientation ESAT confère le droit de travailleur handicapé.

La loi du 11 février 2005 qui concerne l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose au secteur public ainsi qu'aux entreprises privées de plus de 20 personnes de favoriser l'insertion de travailleurs reconnus handicapés. Ainsi, la Ville de Troyes s'est engagée activement dans ce domaine. L'insertion et l'emploi de personnes handicapées sont insérés au cœur des priorités des ressources humaines de la Ville à travers l'élaboration d'une convention avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPH).

**Finalités de l'action**

- Favoriser l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap
- Permettre aux personnes en situation de handicap de s'épanouir dans la société

**GESTION ET SUIVI DE L'ACTION**

Mesures concrètes	Cibles et objectifs visés	Calendrier	Budget	Financements	Service pilote
Signature d'une convention avec le Fond d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des personnes handicapées dans les effectifs municipaux</li> <li>- Maintenir et intégrer les agents en poste présentant des restrictions de santé</li> <li>- Sensibiliser tout le personnel au handicap</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de 2 apprentis par an reconnus comme travailleurs handicapés répondant aux besoins de la collectivité</li> <li>- Recrutement de 3 personnes reconnues travailleur handicapé par an</li> <li>- Aide pour le maintien à l'emploi des travailleurs handicapés</li> <li>- Informer et sensibiliser les</li> </ul>	Charte élaborée en 2011 – actions mises en place sur la période 2012-2014	526 500 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FIPHFP (85 %)</li> <li>- Ville de Troyes (25 %)</li> </ul>	Direction des ressources humaines

	agents territoriaux - Reclassement médical en cas d'invalidité au poste de travail - Former les acteurs au handicap - Mise en place d'aides sociales pour les personnes handicapées - L'objectif principal est d'employer 6% de travailleurs reconnus handicapés au sein de la Ville de Troyes (actuellement : ce taux est de 4.87%)				
Partenariat avec les Etablissements de Services et d'Aides par le Travail (ESAT)	9 prestations de service sont réalisées par des ESAT (principalement des pressings)	Action pérenne	29 942 € en 2011	Déduction à la contribution de la Ville de Troyes au FIPH	Direction des ressources humaines

---

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

- Pourcentage de travailleurs reconnus handicapés à la Ville de Troyes
- Nombre de prestations de service réalisées par des ESAT

---

**Partenaires**

Fond d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP), Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH), Etablissements de Services et d'Aides par le Travail (ESAT)

---

**Bilan/commentaires (si engagée)**